

L'an deux mil dix, le quinze novembre,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Démarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Point sur le Permis de Construire Boulard/Leroux :

Madame le Maire explique que le certificat d'urbanisme de Monsieur Gilles pour la vente de ses terrains était revenu positif avec des réseaux électriques existants et sans extension. Il n'y a eu aucun problème sur l'un des terrains vendu à Monsieur et Madame Duval/Martigny dont le permis de construire est revenu accepté. Pour l'autre terrain situé juste à côté le permis de construire de Monsieur et Madame Boulard/Leroux est revenu de la DDE accepté sans le retour du réseau électricité. Le syndicat d'Energie Départemental 76 a envoyé ensuite le calcul d'une extension dont le coût des travaux se monte à 1980 €. Madame le Maire a rencontré Monsieur et Madame Boulard/Leroux qui ne comptent pas payer les travaux d'extension d'électricité. Ils se rapprocheront de SDE76 pour obtenir les explications.

I. Participation pour Voiries et Réseaux, délibérations

Sur les divisions de terrains de Monsieur Tony PHILIPPE rue de la hêtraie et Monsieur Michel VATELIER rue du 19 mars 1962, ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie 76 ont calculé une extension du réseau d'électricité.

Le conseil décide à l'unanimité de prendre les délibérations nécessaires à l'application de la Participation pour Voiries et Réseaux sur ces deux terrains.

II. Vente terrain biens communaux, délibération

Sur suggestion des membres de la commission agricole, Madame le Maire propose au conseil la mise en vente de la parcelle n° E243-245-271-274 d'une superficie de 3ha54 située sur la route de Roncherolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en vente la dite parcelle et autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches concernant cette vente.

Séance levée à 24 heures

Prochaine réunion le 2 décembre à 20 heures 30